leurs avaient traversé pour se rendre aux ateliers de construction, M. Delattre a découvert le long de la bordure, du côté de la rue du Général-Douay, une barre de bronze pesant un kilo 910 et d'une valeur de dix francs. Le magistrat enquêteur ne désespère pas de mettre la main sur les auteurs du cambriolage.

L'INSTITUT COLBERT ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. — Nous avons parlé déjà, à diverses reprises, de la nouvelle organisation de l'Institut Colbert. Voici exactement comment se présenteront les études dans cet établissement à la prochaine rentrée des classes. L'Institut Colbert comprend :

1° *Une Ecole primaire supérieure* d'enseignement général de quatre années d'études.

Cette section est destinée à recevoir plus particulièrement les élèves qui ne visent pas des professions manuelles, ou qui ont en vue les fonctions des administrations, Postes et Télégraphes, contributions, douanes, enseignement, etc.

2° *Une école pratique de commerce*, qui a pour but la préparation directe aux différents emplois du commerce.

Le programme d'études comprend, en plus des connaissances générales qui constituent la base solide sur laquelle doit s'appuyer tout enseignement professionnel, des notions étendues de commerce, comptabilité, tenue des livres, complétées par les exercices pratiques du bureau commercial.

Dix heures sont consacrées par semaine à l'étude des langues vivantes, anglais et allemand. On y enseigne également la sténographie et la dactylographie.

La durée des études est de trois années.

3° *Une école pratique d'industrie*, destinée à former de bons ouvriers pour l'industrie et à suppléer à l'insuffisance de l'apprentissage, en préparant des jeunes gens aptes à être immédiatement utilisés à l'atelier.

Cette école est pourvue de vastes ateliers munis d'un outillage complet et moderne. Elle prépare directement aux professions de mécanicien, ajusteur, monteur, tourneur, forgeron, serrurier, électricien, menuisier, charpentier, modeleur.

Toutes ces professions sont l'objet d'une étude méthodique, basée sur l'observation et le raisonnement. La routine, obstacle à tout progrès, en est rigoureusement bannie.

Les élèves de cette section consacrent huit à dix heures par semaine à parfaire leur instruction générale, et quarante heures environ à leur instruction technique, théorique et pratique, dont six heures de dessin industriel et 22 heures d'atelier en 1re année, 25 en 2e et 30 en 3e.

De plus, des cours professionnels, industriels et commerciaux pour adultes vont être organisés.

Enfin une section préparatoire est annexée à l'établissement.

Les conditions d'admission sont les suivantes : pour entrer en 1re année de l'une des trois sections, il faut être âgé de 12 ans accomplis au 1er octobre de l'année scolaire et produire le certificat d'études primaires. Les élèves de moins de 12 ans pourvus du certificat d'études sont admis en année préparatoire.

Les candidats âgés de plus de 13 ans, non pourvus du certificat d'études, peuvent être reçus à la condition de satisfaire à un examen d'entrée.

Les inscriptions sont reçues à l'Institut Colbert.

LES BACCALAUREATS. — Au Lycée de Tourcoing. — Ont été définitivement reçus aux examens du baccalauréat (2e partie, philosophie) : MM. Hector Barbenson, André Bôle, Jean Blum (mention assez-bien), Emile Bruneau, Paul Delahaye et Jean Dhalluin. — (2e partie, mathématiques) : M. Georges Clôt. — (1re partie, Latin-Sciences) : M. Jean Raison, (mention assez-bien).

GUERIR LA CONSTIPATION et rendre les digestions sans médicaments est un problème facilement résolu par l'emploi régulier du PAIN NORMAL FRANÇAIS. (Voir aux annonces). 30198

LE BRAS DANS UN METIER. — Chez MM. Jules Desurmont et fils, filateurs, rue de Bradford, un fileur, M. Oscar Lemaire, 36 ans, rue de Baisieux en mettant une corde de retrait à son métier, a eu le bras gauche engagé dans cette corde mise en mouvement.

Aux cris poussés par le malheureux, deux rattacheurs, MM. Louis Coupleux, rue Basse et Jules Catteau, rue d'Ostende, arrêtèrent le métier. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Cuisset qui a constaté des contusions multiples à l'avant-bras gauche. Une fracture du radius à la partie inférieure est probable.

Un repos de un mois a été prescrit.

LES IMPOTS, sous leurs formes multiples pourraient être comparés à un véritable labyrinthe dans lequel il est impossible à un contribuable de se guider sans un fil d'ariane

Ce fil d'ariane s'offre à nous en une élégante brochure intitulée « *Les Impôts, Guide pratique du contribuable* », par un Percepteur. (Larousse, éditeur.)

Nous y trouvons des indications très claires et très précises sur les contributions directes et les taxes assimilées, sur les contributions indirectes, le régime des boissons, etc., etc.

Cette brochure, en vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*, au prix de deux francs, renferme une vue de l'impôt, de sa répartition et de sa perception, foule de renseignements très pratiques. 30188

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez MM. A et P. Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, un homme de peine, M. Rémi Dumortier, 33 ans, au Petit-Tourcoing, à Mouvaux, en tombant sur une brouette s'est contusionné à la région costo-abdominale droite. Docteur Decherf. 10 jours de repos. — Aux Ateliers de constructions, de M. Léon Ehrhart, rue du Haze, 62, un ouvrier, M. Jules Millescamps, 21 ans, rue du Faucon, 58, a eu la main gauche comprimée dans une fraiseuse. Docteur Huriez. 8 jours de repos. — Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un tisserand, M. Xavier Liétard, 50 ans, rue de Châteaudun, a eu le bras gauche contusionné par un bras de chasse. Docteur Vermersch. 6 jours. — Chez M. Paul Jonglez fils, rue de la Blanche-Porte, un domestique, M. Pierre Wallez, 31 ans, rue de Paris, 156, en déchargeant un camion s'est fait une hernie inguinale gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Leduc.

6 PORTRAITS SOIGNES, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 741

MOUVAUX

TENTATIVE DE VOL A L'HOSPICE. — Mercredi soir, vers 8 heures, sept individus chaussés d'espadrilles ont escaladé le mur de clôture de l'hospice et ont pénétré dans le jardin où se trouvent les clapiers renfermant une trentaine de lapins.

Avertis par des voisins, MM. Dupré et Pluquet, gardes-champêtres accoururent aussitôt. A leur vue, les malfaiteurs prirent la fuite, les uns dans la direction du Petit-Tourcoing, les autres vers Marcq-en-Barœul. Les deux gardes se mirent à leur poursuite et réussirent à se rendre maîtres de l'un d'eux qui a été enfermé au violon municipal.

DESCENTE DE GENDARMERIE. — A la suite d'une nouvelle scène de tapage dont s'est rendu coupable Louis Haze, dont nous avns relaté hier les exploits, M. Pluquet, garde-champêtre, a mis le blanchisseur en état d'arrestation.

Haze a été conduit à la gendarmerie de Tourcoing mercredi matin.

VIOLENCES. — La gendarmerie a ouvert une enquête sur une affaire de coups dont se serait rendu coupable un sieur Blois, maçon, à l'égard de Madame Bocquet, rue d'Isly.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — En tirant une pièce de velours à l'usine Jules Desurmont, à Tourcoing, M. Henri Coppens, de Mouvaux, a eu le doigt pris dans un engrenage; la première phalange a été complètement déchiquetée.

Soins du docteur Deldalle et repos de huit jours.

BOUSBECQUE

UNE MESSE DE PREMICES. — M. l'abbé Paul Maertens, a célébré mercredi matin, à dix heures et demie, sa messe de prémices, dans sa paroisse natale. Un peu avant l'heure fixée pour la cérémonie, un nombreux clergé s'est rendu au domicile du jeune prêtre, rue de Menin; une procession s'est formée qui a escorté M. l'abbé Maertens jusqu'à l'église. Les rues étaient gracieusement ornées et à toutes les maisons flottaient des oriflammes ou le drapeau tricolore. Plusieurs arcs de triomphe avaient été dressés.

Le nouveau prêtre était assisté à l'autel par M. l'abbé Telliez, curé de la paroisse; MM. les abbés Edouard Hasbroucq, professeur au Petit-Séminaire d'Hazebrouck, et Gaston Desmazières, professeur au Collège de Tourcoing, faisant office de diacre et de sous-diacre.

Parmi les ecclésiastiques présents, nous avons remarqué MM. les abbés Ghesquières, Maes, curé de Petite-Synthe; MM. les abbés Roelens, vicaire de Fresnoy; Mouchon, vicaire à Saint-Martin, Roubaix; Crœn, professeur à Tourcoing, tous trois anciens vicaires de Bousbecque; Pouillie, professeur à Tourcoing; Jules Hasbroucq, vicaire à Saint-Vaast, à Armentières, originaires de Bousbecque; Février, élève de l'école des Carmes, à Paris. Dans l'assistance on remarquait également M. Antoine Dalle, adjoint au maire, et plusieurs conseillers municipaux.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Maes, qui a montré dans le prêtre l'Homme de la Vérité, du Sacrifice et de la Miséricorde.

Pendant la cérémonie, M. l'abbé Platel a interprété à l'Offertoire le motet *Quid retribuam*, et à l'Elévation un *Ave Verum*.

LILLE

BACCALAURÉAT. — 1re partie D: Sciences, langues vivantes. — Sont reçus définitivement :

MM. Berthe, Coulon, Detrez, Léon Fournier, Hecquet, Dacquet (assez bien), Bocquet, Baudino, Barthélemy, Bailly, Delaby, Bart, Edmond Hornes, Pierre Hornes, Lasne, Walcker.

2e partie : Lettres mathématiques. — Sont admis aux épreuves orales :

Amiens : MM. Beaufils, Mlle Bertrand, MM. Dion Dominois, Fournier, Lœuillet, Loiselle, Radieu, Rolland.

Charleville : MM. Bancquart, Courty, Maisse, Pierrard, Pont.

Douai : MM. Dassonville, Debut, Herbaye, Lacroix, Leclercq, Leroux, Toussaint.

Laon : MM. Alavoine, Benoist, Boudoux, Camus, Clément Duval, Guiot, Lefevre, Prévost, Toulouse.

Saint-Omer : MM. Bibloque, Bony, Cappelle, Desjardin, Fockeu, Malotaux, Sire.

Valenciennes : MM. Cordonnier, Dontot, Gruet, Gumay, Jochym, Taquet, Van Kalett.

Lille : MM. Beun, Butez, Chrétien, Cloque, Coez, Clot, Courtois, Daveau, Dégez, Delache, Delautre, Delsériès, Deneuvile, Derisbourg, Desfargues, Duthoit, Dubois, Druart, Deudon, Delevue, Delannoy, Debacker, Dacnoux, Duvieubourg, Erraux, Pilâtre, Hiden, Herman, Hecht, Fontaine, Gaston et René Gloriaut, Hazard, Henriot, Lelievre, Lecomte, Lafage, Laché, Isoré, Lépinoy, Leroy, Libessar, Nicolan, Petyst de Moncourt, Quidet, Soissons, Vittcocq, Lepan, Mantel, Mat, Petot, Portier, Poullet, Rommel, Vandenheuvel, Vanneufville, Vannieuwenhuyse, Vaniscotte, Verhelst, Verley, Vilain, Stahl.

Sont définitivement reçus :

MM. Courtois (assez bien), Chrétien, Clot, Coez, Butez, Bigo (assez bien), Beun, Desfarges, Deneuvile, Delautre, Delache, Derisbourg (assez bien), Delsériès, Dégez (assez bien), Daveau, Dubois, Deudon, Darnoux, Delerue (bien), Druart (bien), Debacker (assez bien), Delannoy (assez bien), Duthoit (assez bien).

BOURSE A L'ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE. — Le département du Nord entretient à l'Ecole régionale d'architecture de Lille trois bourses exclusivement réservées aux élèves architectes du département, ou dont les familles y sont domiciliées.

Ces bourses sont accordées au concours et après justification que les familles disposent de ressources insuffisantes pour pourvoir aux frais des études artistiques des candidats.

Un concours aura lieu en 1907 pour l'attribution d'une bourse à l'Ecole régionale d'architecture de Lille; la date de ce concours sera ultérieurement fixée. Les demandes d'inscription sont reçues à la Préfecture jusqu'au 20 juillet.

UN MANEGE EVENTE. — Dans la journée d'hier une lettre anonyme parvenait à M. Vanbusten, apprêteur, rue d'Arras, 66, lui annonçant qu'un de ses ouvriers nommé Faugère, s'appropriait dans son magasin depuis un certain temps déjà, des pièces d'étoffe qu'il revendait à son profit.

Aussitôt, M. Vanbusten envoya un employé de sa maison porter la lettre à M. Ponnavoy, commissaire de police du quartier, qui commença immédiatement une enquête.

S'étant rendu à Thumesnil, rue Léon-Gambetta, où Faugère habite un garni, M. le commissaire interrogea la propriétaire de l'immeuble, Mme Dubois, qui occupe le rez-de-chaussée, et apprit que l'ouvrier apprêteur avait offert dernièrement à la fille de Mme Dubois, un coupon d'étoffe que l'employé de M. Vanbusten reconnut aussitôt pour être la propriété de son patron.

Faugère, qui est âgé de 20 ans, est interdit de séjour. Il avoua qu'en compagnie d'un sieur Charles Goegeber, dit Henri, 30 ans, sujet belge, exerçant la profession de camelot, il avait pénétré plusieurs fois par escalade dans l'atelier de son patron, où il avait dérobé de nombreuses pièces d'étoffe, revendues à vil prix, par Goegeber, de qui il a reçu en deux fois la somme de 35 francs. Ces déclarations faites, Faugère fut écroué.

Quant à Goegeber, il est en fuite; seule, son amie, Marie Verbèke, 28 ans, cardeuse, également d'origine belge, avec qui il vivait, a été arrêtée mardi matin.

PLAISANTERIE PEU SPIRITUELLE. — Deux égouttiers étaient entrés dans un égoût situé devant le n° 31 de la rue Jeanne-d'Arc. Des jeunes gens qui passaient — encore inconnus d'ailleurs — trouvèrent facétieux de remettre en place la plaque qui bouche l'égoût.

C'est en vain que les malheureux ouvriers essayèrent de soulever ladite plaque, et c'est seulement après deux heures d'efforts qu'un marchand de charbon, attiré par leurs cris, les délivra de leur fâcheuse situation.

Succès ! ! ! Vu le bon marché et la qualité de leurs voitures d'enfants les Galeries Lilloises les vendent par centaines. Demander tarif. 80163

VOLEURS DE METAUX. — A l'audience du 19 juillet sont renvoyés, par M. Houeix, juge d'instruction, Victor Lepers, demeurant rue de la Lys, à Roubaix, et Albert Broutin, demeurant à Mouvaux, auteurs d'un important vol de cuivre, commis dans le couvent des dames de la Sainte-Union, et Hector Degrave, 33, rue de Juliers, commis chez M. Crespel-Fontaine.

ARMENTIERES

UN GRAVE ACCIDENT DANS UNE FILATURE. — Un garçon de machine de la filature Breuvart, le nommé Théodore Lefebvre, 14 ans, demeurant à Ploegsteert, a eu la jambe droite fracturée par la chûte d'un poids; le docteur Therry, qui a donné des soins à la victime, a constaté la déchiqueture des muscles par de nombreuses esquilles et une déformation de tout le membre.

Un repos de quatre mois sera indispensable au rétablissement du blessé.

RONCHIN

LA FETE DU « CERF ». — La fête flamande dite du Cerf, organisée à Ronchin par l'Association des anciens élèves de la société de tir, au bénéfice de l'œuvre de l'arbre de Noël a eu beaucoup de succès.

HELLEMMES

UN ESTAMINET CAMBRIOLE. — Un audacieux cambriolage a été commis nuitamment avec effraction, dans l'établissement de M. L. Descampe, débitant de boissons, rue Rolland, à Hellemmes.

Les malfaiteurs se sont introduits dans la salle de débits en coupant avec un ciseau à froid un des panneaux de la porte donnant sur la rue. Une fois à l'intérieur ils se livrèrent aux plus minutieuses investigations, mais ne trouvèrent pas d'argent, car M. Descamps met de côté chaque soir le montant de ses recettes.

Le propriétaire a néanmoins constaté la disparition de six cannettes, de deux pintes et d'un pot en étain et de douze litres de liqueurs.

Le montant du vol s'élève à soixante-dix francs environ. La police avisée a ouvert une enquête. Les malfaiteurs ont dû opérer vers deux heures du matin, car à cette heure des voisins ont été réveillés en sursaut par un bruit insolite. Le chien du cabaretier n'a pas donné signe de vie.

Les excursions de la Société de Géographie DE LILLE

Excursion à Anvers les 11 *et* 12 *août* (Directeurs : MM. Decramer et Prosper Ravet). — Dimanche 11 août : départ de Lille à 6 h. 21 *matin*; arrivée à Bruxelles-Midi à 8 h. 55; départ de Bruxelles-Midi à 9 h. 07; arrivée à Bruxelles-Nord à 9 h. 21; départ à 9 h. 33; arrivée à Anvers à 10 h. 23, Hôtel Terminus. A 1 h., dîner au Jardin zoologique et visite du jardin. A 3 h.3/4, départ en voitures pour la visite de la ville. A 7 h., souper; liberté.

Lundi 12 août : petit déjeûner à 8 h.; à 9 h., visite de l'Hôtel de Ville, la cathédrale, la Bourse, les bassins, cales sèches, quais. Visite d'un transatlantique de la *Red Star Line* ou *Bremer Lloyds*. Dîner à midi. A 2 h., excursion sur l'Escaut en bateau à vapeur jusqu'à Baths ou Lillo et dans l'autre direction jusqu'à Hemixem ou Tamise. Souper à 6 h.; départ à 7 h. 26; arrivée à Lille à minuit 13. Coût approximatif, 45 francs.

— *Excursion à Bruges, le 28 juillet* 1907. — Fêtes inaugurales de Bruges port de mer. Exposition de la Toison-d'Or. Cortège historique « Reproduction de l'entrée de Marguerite d'York lors de son mariage avec Charles le Téméraire. » Directeurs : MM. Van Trooeberghe et Calenne. — Lille, départ 5 h. 59; arrivée à Bruges, 8 h. 28. Petit déjeûner Grand Hôtel du Commerce. A 9 h. 1/2, visite de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, de la salle du Palais du Franc et de l'Exposition de la Toison d'Or. Dîner à 1 heure, Grand Hôtel du Commerce. A 2 h. 1/2, cortège historique; promenade en voiture. — Bruges, départ à 6 h. 30 soir; arrivée à Lille à 10 h. Repas froid en chemin de fer. Coût, 25 fr.

Dernier délai d'inscription le 20 juillet. Rendez-vous à la gare, salle des Pas-Perdus, à 5 h. 40.

Maison Albert HERLA
6, Rue du Pays, 6, ROUBAIX
TISSUS haute nouveauté : soierie robe, draperie, doublures **JUPONS**
Magasins ouverts le dimanche jusque midi. 214-2

HORLOGERIE-BIJOUTERIE. Spécialité pour mariages. Delaplace-Michon, 17, Grande-Rue, Roubaix.

Nouvelles Religieuses

LE PELERINAGE ROUBAISIEN A NOTRE-DAME DE BONSECOURS. — Le lundi de la fête des Fabricants, M. le Curé du T.-S. Rédempteur se chargera, comme les années précédentes, de conduire aux pieds de N.-D. de Bonsecours le pèlerinage traditionnel. Le départ aura lieu, vers six heures du matin, à la gare du Pile. On sera de retour à Roubaix pour 8 h. 1/2 du soir.

Les personnes désireuses de participer à ce beau pèlerinage sont priées de se faire inscrire au plus tôt chez M. Dancette, libraire, rue Fénelon, et d'acquitter d'avance le prix de leurs places.

A St-JACQUES MAISON DE DEUIL
209-211-213-215, rue du Collège près place Fosse-aux-Chênes ROUBAIX
Rayon complet de deuil Deuil en 24 heures Location de Châles. 4100

Communications

ROUBAIX. — Choral Saint-Michel. — Aujourd'hui jeudi, 11 juillet, à huit heures et demie très précises du soir, répétition générale, 42, rue d'Alsace.

— *La Jeanne-d'Arc*, société de secours mutuels et de retraites, tiendra sa réunion générale, au « Domi-Cercle », place Notre-Dame, le dimanche 21 juillet, au lieu du 14 juillet (*fête nationale*).

TOURCOING. — Union Sociale et Patriotique. — Section du Vert-Baudet : rue de Paris. — Samedi prochain, 13 juillet, réunion générale de tous les adhérents, à sept heures et demie. Tombola, distribution de brioches offertes aux enfants des adhérents à l'occasion de la fête nationale. Communications importantes.

— **Jeunesse catholique : Groupe de St-Christophe.** — Ce soir, à huit heures et demie, réunion mensuelle, à la Maison des Œuvres, rue des Ursulines, 85. M. le docteur Delegrange prendra la parole. La réunion se terminera par une comédie.

BOUCHERIE JEANNE-D'ARC, 2, rue Jeanne-d'Arc, Roubaix. — Viandes de premier choix. — Escompte deux pour cent. — Téléphone 960. 72

LA SUPERBE PRIME

accordée aux lecteurs et abonnés du « Journal de Roubaix », depuis le 5 juillet

BIEN FAIRE ATTENTION

est un **SUPERBE REMONTOIR**, en acier bruni, ou simili or, garanti 5 ans, moyennant le prix incroyable de

5 fr. 50 c.

Tout lecteur du journal aura droit à cette prime en versant la somme de 5 fr. 50 à la condition de représenter une série de 5 bons, numérotés de 1 à 5, bons qui paraissent dans le « Journal de Roubaix », depuis le 5 juillet.

AVIS AUX LECTEURS

Chaque montre-prime livrée par les dépositaires ou leurs porteurs de journaux doit être accompagnée du bulletin de garantie modèle ci-dessus scellé avec un cordon de soie et un cachet de cire au verso. Toute montre non accompagnée de ce bulletin ne sera pas garantie et devra être considérée comme une tromperie du vendeur, attendu qu'elle n'aura pas la valeur de la prime annoncée et ne sera qu'une vulgaire imitation. Seules, les maisons qui seront désignés ici prochainement pourront délivrer cette montre.

Détacher Dimanche le BON N° 3

30212

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Les concours de chant à Roubaix

Roubaix, 10 juillet 1907.

Dans notre ville de Roubaix, les amateurs de chant se préparent en vue des concours du 14 juillet. Ils se préparent, mais comment se préparent-ils? Cherchent-ils d'abord à bien comprendre leur poème, à bien sentir les paroles avant d'étudier le chant lui-même? Si oui, ils sont dans la bonne voie, car rien n'est plus pénible pour les membres du jury ainsi que pour les auditeurs d'entendre un chanteur amateur détailler son morceau — opéra ou autre, — sans faire la moindre nuance et en s'occupant seulement de crier le plus fort possible. Combien de jeunes gens, doués d'une jolie voix, obtiendraient sûrement une récompense du jury s'ils s'appliquaient à bien rendre l'expression de leur morceau! Les récitatifs sont ordinairement chantés faux, traités sous la jambe, bien à tort; car le récitatif bien dit impressionne agréablement l'auditoire et dispose le jury en faveur du chanteur intelligent.

Soyez persuadés, chanteurs, mes amis, que les camarades requis pour la claque et dispersés dans la salle pour applaudir à toute force après tel ou tel morceau, n'influencent le jury en aucune façon. Votre mérite seul décidera de votre sort. Travaillez le chant, soignez votre prononciation, faites ressortir les nuances, et, surtout, gare au récitatif! Vous pourrez alors affronter sans peur les concours, et même espérer obtenir une récompense méritée. C'est du moins ce que je vous souhaite, et je serais heureux si mes modestes conseils y sont pour quelque chose.

Diapason 1er.

Le congé du 15 juillet

Roubaix, le 10 juillet 1907.

C'est avec un réel plaisir que j'ai lu dans votre journal la lettre parue au sujet du repos du 15 juillet. Aussi je m'associe à l'employé signataire de la lettre pour demander à Messieurs les patrons de bien vouloir nous donner congé ce jour-là, car bien des employés qui pour des nécessités de service ne pourraient avoir huit jours de congé seraient très satisfaits de se reposer le lundi 15 juillet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations bien distinguées. *Un autre employé.*

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Une Tourquennoise. — L'opération de la distillation des plantes est tellement délicate que nous ne vous conseillons pas de la tenter. — *Deux entêtés.* — 1° L'h est aspiré; 2° on dit s'est *enivré* (2628). — *R.D.D.* — Il suffit d'écrire à l'adresse que vous indiquez (société de Loth, près Bruxelles), et la lettre parviendra. (2646). — *Charles B.* — Ces indemnités sont réservées aux personnes de nationalité française (2647). *P. B. E. Z.* — *G. C.* 17. — *R. Un inquiété.* — *C. D.* — « Le Journal de Roubaix » vous a renseigné à ce sujet de son numéro de mardi matin. — *Fatal sort* 30. — Nous ne savons de quel renseignement il s'agit. *Les dits.* — La rue des Longues-Haies compte 3.101 habitants et la rue du Tilleul 3.157. (2634). — *Un amateur du brevet.* — Oui, il s'agit bien de leçons particulières (2629). — *Un lecteur assidu.* — Attendez le résultat de l'enquête. Vous serez avisé. Vous pouvez toujours réclamer en cas d'échec. (2637). — *H. L.* — Adressez une demande à M. le Maire et à M. le directeur départemental des Postes. (2646). — *Un abonné S.* 12. — Le tirage n'a pas encore eu lieu.

J.H.G.H. — Non. — *I.Z.S.M.* — Oui, mais elles ne sont pas gratuites; on peut obtenir des bourses. Adressez-vous à la Préfecture ou aux Sœurs de la Sagesse, rue Royale, à Lille. (2615). — *J.C.K.* 9. — Oui, du moins à ce que l'on dit. (2623). — *A.B.P.M.* — Au procureur de la République. (2614). — *Botte de foin.* — Le *Journal de Roubaix* a publié récemment plusieurs articles à ce sujet; 1° 21 ans; 2° Oui. (2620). — *Une personne ennuyée*, 5028. — Il n'a pas le droit d'user de ces moyens violents, mais recourir au juge de paix et à l'huissier. (2617). — *Charles B.* — Il faut être Français pour avoir droit à l'assistance aux vieillards. (2518). — *L.B.G.D.* 19-20. — Oui, pendant 5 ans. (2603). — *Brickboule.* — Pour les seconds seulement. (2600). — *H.V.* 253-254. — Oui. (2604). — *A.C.* — Non. (2605). — *Un impatient* 1060. — *Une abonnée, Jeanne.* — Oui, à moins de décisions contraires des patrons. (2619) et (2622).

SALLE SAINTE CÉCILE 33, rue St-Georges, ROUBAIX (près la Gde-Place). Aujourd'hui, jeudi, séances cinématographiques. Matinée à 3 heures et soirée à 8 heures. Entrée 30 cent., donnant droit à une consommation de 20 cent. 30209d

CONCERT DU PARC à l'entrée du Parc de Barbieux, Roubaix. — Aujourd'hui à 5 heures, grand concert, dernière représentation des poupées animées. Entrée libre. 302179

Bains de Mer. -- Villégiature

LE GILLETTE est indispensable pour se raser soi-même sans se couper. Maison Gaillion, 23, rue du Vieil-Abreuvoir. 30248

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 10 juillet

Présidence de M. SÉE, vice-président

La loi sur le repos hebdomadaire et les coopératives

La loi sur le repos hebdomadaire s'applique-t-elle aux coopérateurs lorsqu'ils travaillent pour leur coopérative? Oui, avait décidé M. le juge de paix de Lille, parce que dès lors, il y a deux êtres distincts en ces personnes, l'actionnaire d'une part et l'employé d'autre part. Non, vient de dire le Tribunal correctionnel de Lille en cassant ce jugement de simple police. L'espèce était la suivante. Le citoyen Marcelin Krebs, ancien maire collectiviste d'Hellemmes, est gérant de la coopérative charbonnière d'Hellemmes; deux des coopérateurs, qui sont ouvriers pour le compte de la coopérative, ont été vus par l'inspecteur du travail, le dimanche, occupés à livrer du charbon chez les clients. Le juge de paix condamna le citoyen Krebs à deux amendes de 5 francs; le Tribunal correctionnel a réformé cette condamnation, sur plaidoirie de Me Balavoine. Il décide tout d'abord que la coopérative ne vendant qu'à *ses coopérateurs* n'est pas une entreprise commerciale et n'est dès lors pas soumise à la loi sur le repos hebdomadaire pour ses employés; au surplus, s'adressât-elle à des clients étrangers, son objet principal de coopérative non commerciale n'en serait point supprimé. Enfin, le Tribunal ajoute que le coopérateur travaillant pour la coopérative n'est point un ouvrier, mais un associé; dès lors, la loi ne lui est pas davantage applicable, puisqu'il devient en quelque sorte un patron exécutant son travail. Le citoyen Krebs est donc acquitté purement et simplement.

LA FRAUDE. — Henri Aubut, 15 ans, peigneur à Roubaix, a été arrêté pour fraude de 24 k. d'allumettes belges; en raison de ses mauvais antécédents, le Tribunal, tout en lui infligeant 500 francs d'amende, ordonne qu'il sera détenu dans une colonie correctionnelle jusqu'à l'âge de 20 ans.

— Deux ouvriers de fabrique de Wervicq, Alphonse Debacker, 38 ans, et Henri Dubois, 27 ans, étaient arrêtés ces jours derniers par le préposé Broquet, de Lipselles; ils étaient chargés de 22 k. de café vert, qu'ils rapportaient de Belgique. Ils ont aggravé leur cas en se rebellant contre les douaniers. Quarante jours de prison et deux amendes de 500 francs à Alphonse Debacker; 6 jours avec sursis et deux amendes de 500 francs à Henri Dubois.

— Henri Delrue, 16 ans, journalier à Roubaix, fraude de 16 k. d'allumettes, à Wattrelos, 6 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende.

— Joseph Florquin, 17 ans, tisserand, et Emile Mahieu, 16 ans, journalier, tous deux demeurant à Roubaix, sont poursuivis pour fraude de 20 k. d'allumettes et de 500 gr. de café vert. En raison de leur jeune âge, ils sont rendus à leurs parents, tout en encourant 500 fr. d'amende.

— Guillaume Bastide, 16 ans, ouvrier de fabrique à Roubaix, inculpé de fraude de 2 k. d'allumettes, est également rendu à ses parents.

UN VOL. — Charles Minens, 25 ans, teinturier à Roubaix, a, le 6 juillet, volé quatre wassingues dans un magasin; le Tribunal le condamne à 15 jours de prison.

ENTRE VOISINS. — Deux voisins de Wattrelos, deux *anciens collègues de la Compagnie des Tramways*, se sont disputés le 29 mai; l'un d'eux, M. Leignel, a injurié l'autre, M. Charles Nys. Leignel, poursuivi pour diffamation, est condamné à 16 francs d'amende avec sursis, à 25 fr. de dommages-intérêts envers M. Nys et aux dépens.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 10 juillet

Présidence de M. SÉE, vice-président

A l'audience des criées de mercredi, il a été procédé aux adjudications suivantes :

I. — VILLE DE ROUBAIX, rue de Bavai, n° 6, une propriété avec grand'porte, comprenant grand magasin excavé en briques, dans le fond un autre magasin plus petit également excavé; dans les caves de ces deux bâtiments sont établis vingt-sept citernes pour la conservation des œufs; du côté gauche, remise construite en briques; entre ces divers bâtiments, grande cour. Cette propriété est actuellement occupée par M. et Mme Lison, marchands de beurre à Roubaix. La mise à prix était de 1.000 francs. L'adjudication est tout d'abord provisoirement prononcée pour 6.000 francs.

II. — VILLE DE ROUBAIX, rue Decrême, 146, une maison à usage de commerce, comprenant magasin sur la rue, salon, salle à manger; quatre chambres aux étages, etc. Mise à prix, 2.000 fr.; adjudication provisoire pour 6.000 francs.

III. — VILLE DE ROUBAIX, rue Decrême, 144, une petite maison à usage de rentier, occupée par Mme Vve Cabaret, au loyer mensuel de 30 francs. Mise à prix, 500 fr.; adjudication provisoire pour 550 francs.

— Les trois lots sont ensuite adjugés en réunion sur la mise à prix globale de 12.500 francs. Me Rombaut est définitivement adjudicataire pour 20.000 francs.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 143

CŒUR D'ENFANT

par CHARLES DE VITIS

QUATRIEME PARTIE

VILLÉGIATURE

Il venait de rencontrer Madeleine qui était avec Jacques et Nette.

Et tout songeur il revint aux Magnolias.

— Vous êtes sombre comme la mort, mon cher, lui disait l'Américaine.

Il y avait de quoi être préoccupé. Le beau Guy ne s'appartenait plus. Il était réduit en esclavage.

Cela allait le mener loin, comme on verra.

XII

A SOULAC

Ce jour-là, il faisait un temps splendide. A part la duchesse que les excursions lointaines ne tentaient guère, tous nos gens étaient rendus à bord du petit vapeur qui fait la correspondance entre Royan et la ligne du Médoc.

Le charmant bateau filait sur la mer jolie sans une oscillation de mauvais augure.

On se trouvait bient juste au milieu de l'embouchure de la Gironde, avec, à droite, le phare de Cordouan dressant au milieu des eaux vertes son long cou blanc et à gauche des Meschers.

La traversée ne dure que trois quarts d'heures environ; c'est un jeu.

On arrivait au ponton de la pointe de Graves.

Cet endroit est un des plus curieux qu'on puisse trouver.

Les ingénieurs l'admirent, parce que leur œil de savant peut examiner à loisir des choses intéressantes; tout ce que l'industrie de l'homme peut imaginer pour lutter contre la fureur des flots.

Encore un peu et la mer remportait une de ses ordinaires victoires elle mange lentement les terres, elle s'y infiltre; puis quand elle trouve que la besogne languit, elle fait appel un beau jour à tous les vents du sud-ouest et se précipite à l'assaut dans un irrésistible élan.

A ce compte-là, si on la laissait faire, la presqu'île du Médoc aurait déjà vécu; les colères de la mer sont terribles dans ces parages.

L'homme s'est défendu; il a rusé avec son ennemie; longtemps lui aussi, longuement, il est venu apportant des blocs énormes de béton du poids de plusieurs milliers de kilogrammes et çà et là, à l'anse des Huttes et à la pointe de Graves, il les a jetés dans les flots, en narguant l'ennemie.

C'est une puissante barrière que ces « épis », ces digues submersibles qui brisent les vagues rebondissant sur leurs flancs arrondis et dentelés.

La bande joyeuse examinait ces surprenants ouvrages et écoutait les explications données par Luc à ce sujet; mais le paysage terrestre et l'imprévu du voyage faisaient aussi pousser à tous des cris d'admiration.

En quittant le ponton, on se trouve immédiatement dans une délicieuse forêt de pins, de chênes et d'arbousiers que l'on traverse dans des wagonnets tirés par de vigoureux chevaux, sur un petit chemin de fer. On laisse à droite la tour de Graves, à gauche on entrevoit le fort du Verdon.

En vingt minutes, on est arrivé à la station du Verdon qui est la tête de ligne du chemin de fer du Médoc; la station après est Soulac.

Les voyageurs mirent pied à terre et s'acheminèrent vers le bourg, à travers la forêt de pins.

Il était dit qu'ils joueraient de malheur dans toutes leurs excursions. A peine sortis du bois, ils furent assaillis par un vent furieux qui faisait tourbillonner sur les routes des nuages de poussière et les aveuglaient. Le temps venait de changer totalement.

— Qu'allons-nous faire? dit Luc. Nous n'avons vraiment pas de chance.

— Allons toujours sur la plage, dit Alice. Il faut la voir.

Ah bien! oui, la plage, dit Alice. Il faut la voir.

Ah bien! oui, la plage était presque inabordable. La mer grondait; les vagues arrivaient énormes, déferlant avec bruit sur la rive; au loin, les flots moutonnaient, tout couverts d'écume blanche.

Victor marchait derrière ses maîtres, portant tout un assortiment de châles.

— Oh! fit miss Trent en se tournant vers lui, comment appelez-vous ce beau temps, mon garçon?

— Su-sur-oué, répondit laconiquement le marin.

Il n'y avait pas à dire, la partie était manquée ou à peu près. Le vent soufflant en tempête, on se réfugia dans un café, premièrement pour déjeuner, ensuite pour tuer le temps jusqu'à quatre heures, l'heure du retour.

Triste déjeuner que celui-là! De Lussac grognait comme un homme dont les nerfs sont agacés superlativement. Il s'en fallut tout à fait contre la pauvre Maggie, la plus douce des créatures, qui trouvait tout bien et s'accommodait de tout.

Le plus dur, ce fut l'après-midi, passée en distractions monotones, comme jeux innocents, charades ou réussites de cartes.

De temps à autre, on allait sur une galerie qui dominait la mer et l'on pouvait constater le piteux état du ciel. Pluie ou vent, vent ou pluie.

Pourtant on s'échappait parfois pour courir à la vieille église de style roman ensevelie dans le sable des dunes depuis plusieurs siècles et qui sert encore au culte. Cela avec le monument du sauveteur Laporte constitue les curiosités du lieu. Enfin, on s'engouffra dans un omnibus et l'on revint en hâte à la gare.

— Miséricorde! cria Alice qui, en sautant à terre, avait gagné le guichet des billets, savez-vous ce qui nous arrive? Venez voir.

Ils accoururent tous et lurent avec stupéfaction l'avis suivant collé sur la vitre du guichet :

« Vu l'état de la mer, les voyageurs à destination du Verdon et de Royan sont prévenus que l'administration des chemins de fer du Médoc ne peut garantir la traversée entre la pointe de Graves et Royan. »

— Ah! mais, nous partons quand même, j'espère! clamait de Lussac. Où diable irions-nous loger et coucher? Voyons! monsieur, continuait-il en s'adressant au chef de gare, pouvons-nous avoir un bateau à la Pointe?

— On vous dira cela au Verdon.

La bande arriva au Verdon, renforcée de nombreux touristes qui se trouvaient dans le même cas. Mais au Verdon, on ne put l'éclairer davantage. Sous l'avalanche d'eau qui tombait du ciel et sous l'avalanche des questions, les malheureux préposés perdaient la tête.

— On vous renseignera à la Pointe, disaient-ils.

Force fut aux infortunés voyageurs de monter dans ces wagonnets primitifs, ouverts à tous les vents, si agréables quand la nature est calme et que le soleil luit, mais absolument inconfortables dans un jour de tempête.

Le postillon hurla, les chevaux du tramway forestier s'ébranlèrent; mais la forêt n'avait plus de charmes. Au bout de cinq minutes, ils étaient tous trempés et grelottaient, en claquant des dents, sous leurs légers vêtements d'été.

Encore s'ils eussent été assurés de trouver le bateau de la correspondance en arrivant, mais rien n'était certain. Et puis ce bateau n'était guère aménagé pour les mauvais temps et surtout n'y avait-il pas quelque imprudence à se confier à l'élément perfide dans ces circonstances?

Telles étaient les peu agréables réflexions auxquelles Luc se livrait en prenant soin d'Alice et de ses compagnes et en les réconfortant de son mieux.

En arrivant à l'extrémité de la forêt, en vue de la Pointe, on put constater qu'il n'y avait aucun bateau le long de la jetée et de l'appontement qui sert à s'embarquer; la mer était mauvaise, la pluie continuait à tomber à torrents.

Personne aux environs, pas un employé; seul un douanier, enveloppé dans son manteau, montait mélancoliquement la garde, réfugié au fond d'une guérite.

— Attendez, dit Luc au conducteur du tramway, ne bougez pas; je vais interroger cet homme-là. Après, il est probable que vous serez obligé de nous ramener au Verdon.

Le lieutenant de vaisseau parlait avec l'autorité que donne l'habitude du commandement; on lui obéit. Aussi bien, tous ceux qui étaient là avaient besoin de se confier à quelqu'un; on était heureux d'avoir rencontré celui-là.

— Holà! l'ami, cria Luc au douanier, savez-vous si le bateau de Royan viendra ce soir?

— Il devrait être là, monsieur. S'il n'y est pas maintenant, c'est sans doute qu'il ne viendra pas. Cela n'arrive pas souvent; mais enfin cela arrive; vous le voyez bien, malheureusement.

— Pas rassurant! grommela l'officier, nous voilà obligés de retourner sur nos pas.

— On pourrait voir au phrare, continua le douanier; peut-être pourra-t-on vous loger dans les salles basses pour la nuit; mais vous êtes assez nombreux et vous serez fort mal.

Luc continuait à inspecter la mer.

Il lui sembla tout à coup que son regard perçant avait distingué quelque chose dans le lointain.

Etait-ce le bateau royannais o uun navire quelconque, venant du large pour entrer dans la Gironde? Il communiqua ses doutes à ceux qui l'entouraient.

(A suivre).